Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260113-D2026_09-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 Janvier 2026

Date de convocation : 05/01/2026 **Date d'affichage : 06/01/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 6 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Marie-Geneviève SAUVAGE ; conseillers municipaux.

Absents excusés : Aurélien LEBLANC, Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON)

Absent non excusé : David GIEUX, Denis MARTIN

Secrétaire de séance : Martine PAILLARD

35/330/09/2026

8- Objet : Lotissement : Délibération pour régularisation par acte authentique pour une servitude de passage

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°35/330/125/2024 en date du 16 décembre 2024 autorisant la servitude de passage d'un fourreau d'alimentation électrique dans l'espace vert situé devant la propriété de NÉOTOA, cadastré A n°837.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte authentique correspondant,

Considérant que l'étude notariale **SELAS de Gigou, Veyrier-Lebreton et Davy, notaires associés**, est chargée de la préparation et de la régularisation de l'acte,

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- **AUTORISE** l'étude notariale SELAS de Gigou, Veyrier-Lebreton et Davy à procéder à la régularisation de l'acte.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget communal 2026

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 13.01.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE